

LE FRANÇAIS EN VALLÉE D'AOSTE: ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

MARIA IMMACOLATA SPAGNA
UNIVERSITÀ DEL SALENTO

Abstract – This article deals with the French of Aosta Valley, the smallest Italian Region, where this language has official status along with Italian. Several languages, dialects or *patois* cohabit here, but, undoubtedly, Italian largely dominates the Valdostan linguistic scene at the expense of French, a language that once enjoyed of a very strong position. For a better understanding of the reasons for the present situation of French in the Aosta Valley, we will try to delineate the most important stages, which have marked its linguistic history in that region. We will try to conduct a kind of assessment of the present status of French in the Aosta Valley and to observe, in particular, the influences that it been submitted to from other languages with which it coexists as a regional variation, drawing upon the recent data of the linguistic survey conducted by the *Foundation Émile Chanoux* and the outcomes of the survey carried out by D. Puolato, which will enable us to gauge the real uses of this language and of Valdostan people's attitudes towards French. In the face of the threat of a progressive disappearance of French, the Aosta Valley has to make its linguistic choice. Whereas, till now, it seems to have passively accepted the death of this language, during the last few decades, the European Union has paid particular attention to European Languages at risk of extinction, based on the recognition of a collective, multilingual and multicultural European identity. The Aosta Valley has just made some progress in this sense and European multilingualism may undoubtedly present a prospect for this language.

Keywords: French; Italian; Francoprovençal; language policy; multilingualism.

1. Introduction

Officiellement la Vallée d'Aoste est une région bilingue italien/français, mais dans la réalité, elle présente un répertoire linguistique beaucoup plus complexe et les Valdôtains sont des multilingues. En effet, plusieurs langues coexistent dans la région: un patois, le francoprovençal, un dialecte germanique, le walser, des dialectes italiens, le piémontais, le calabrais et le vénitien, etc. Selon les données du sondage linguistique réalisé par la Fondation Chanoux en 2001, à côté des langues officielles, à savoir l'italien, connu par 97% de la population, et le français, connu par presque 78% des Valdôtains, il y a de nombreuses variétés francoprovençales connues par presque 58% de la population, ainsi que des variétés alémaniques (walser, connu par 78,4% de la population d'Issime, Gressoney-La-Trinité et Gressoney-Saint-Jean, ainsi que par 0,4% des Valdôtains en dehors de ces communes), le piémontais (29% environ), le vénitien et le calabrais, qui comptent respectivement 1,6% et 3,3% d'usagers (Roulet 2003, p. 98).

Dans ce cadre de plurilinguisme diffus, quelle est aujourd'hui, outre son statut officiel, la place occupée réellement par le français dans la région? Nous nous efforcerons de répondre à cette question, puisque ce qui est particulier à la Vallée d'Aoste, ce n'est pas son plurilinguisme – la majorité des régions frontalières en Europe et de par le monde présentent des caractéristiques similaires – mais le fait qu'en l'espace d'un siècle, l'italien a totalement remplacé le français dans tous les domaines d'utilisation. Voilà pourquoi, avant d'aborder cette question, nous présenterons brièvement les étapes les plus

importantes qui ont marqué l'histoire linguistique du français en Vallée d'Aoste, afin de mieux comprendre sa situation actuelle, ses caractéristiques de variété régionale et pour entrevoir ensuite les perspectives pour cette langue.

2. Bref aperçu historique et linguistique

Située au nord-ouest de l'Italie, la Vallée d'Aoste jouit d'une position géographique qui, malgré le rempart élevé de ses montagnes, les plus hautes de la chaîne alpine, a offert aux langues de l'aire francophone des voies de passage.

À partir du XI^e siècle, ce fut la famille de Savoie qui exerça son autorité sur la plus petite des régions italiennes (3263 km² de superficie). En 1561, l'édit d'Emmanuel Philibert, Duc de Savoie, institua la langue française comme langue des actes officiels en lieu et place du latin pour faciliter la compréhension de ces actes par le peuple, en se basant sur le fait que la plupart des valdôtains étaient francophones: «ayant toujours et de tout temps été la langue française plus commune et générale que point d'autres et ayant le peuple et sujets dudit pays averti et accoutumé de parler ladite langue plus aisément que nulle autre» (cité dans Cavalli 1997, p. 85). Le français, qui possédait déjà une écriture, qui permettait la communication avec les autres régions du Duché de Savoie situées au-delà des Alpes et était, notamment, langue de l'administration, utilisée par la noblesse, par l'Église, par les gens de culture, répandue dans de nombreux domaines comme la littérature, le journalisme et l'éducation, jouissait du prestige de la variété noble. Le peuple se contentait normalement de comprendre le français et de parler le francoprovençal. Si les Valdôtains écrivaient en français, ils utilisaient le patois dans leurs rapports quotidiens. Ces locuteurs vivaient donc une situation de diglossie 'patois, langue basse / français, langue haute'. Pendant les siècles suivants, avant l'apparition de l'italien qui bouscula les hiérarchies, la langue haute fut utilisée dans les contextes officiels, alors que la langue basse fut réservée aux contextes privés.

À la suite de l'annexion de la Savoie à la France et de l'unification de l'Italie, il se produisit un bouleversement considérable, qui changea fortement la situation linguistique de la Vallée d'Aoste. Francophone depuis toujours, la Vallée, détachée de la Maison de Savoie après huit siècles de destin commun, à partir de 1861 se retrouva strictement liée au nouvel État unitaire italien, ce qui eut pour conséquence linguistique une compétition entre l'italien et le français dans le rôle de langue haute. Jusqu'alors, le français avait été la langue officielle en Vallée d'Aoste et «Avant 1861, les Valdôtains semblent se considérer de nationalité française, tout court ... et parfois de nationalité valdôtaine» (Bétemps 1979, pp. 51-52).

L'unité italienne représenta pour la Vallée d'Aoste un véritable tournant historique qui marqua l'italianisation de la région, aussi bien au niveau culturel que linguistique, et le progressif déclin du français. En Italie, l'idée qu'à l'unité politique devait correspondre une unité linguistique était très forte. Ainsi, le pouvoir central mit en œuvre une série de mesures visant à aligner sur le plan linguistique la Vallée d'Aoste au reste du pays. Dans son pamphlet, *Diritto e necessità di abrogare il francese come lingua ufficiale in alcune valli della Provincia di Torino* (1861), le député piémontais, Vegezzi-Ruscalla, définit la langue française comme une «souillure à effacer» (Iannaccaro *et al.* 2003, p. 7).

L'accélération dans ce processus anti-francophone se réalisa à cause des mesures de politique linguistique de l'époque fasciste: abolition de l'enseignement du français dans les écoles, italianisation de la toponymie, encouragement d'une immigration massive d'ouvriers d'autres régions italiennes, incitation implicite à l'émigration de la population

autochtone, etc. Mais la langue française, en tant que langue-toit du francoprovençal, le parler maternel de la majorité de la population, résista mieux que prévu aux assauts. Grâce aussi à la résistance pro-francophone qui s'organisa autour des mouvements pour la défense de la langue française de *La Jeune Vallée d'Aoste* de l'Abbé Jean Trèves et de l'intellectuel Émile Chanoux, la situation changea en 1945 avec le Statut Spécial d'Autonomie, loi constitutionnelle 4/1948 de l'État italien, qui prévoyait pour la région une autonomie de type législatif et économique, la reconnaissance du français comme langue officielle et paritaire, à côté de l'italien, ainsi que la possibilité d'enseigner le français et certaines disciplines en français dans ses écoles.¹ En fait, ce Statut n'a pas vraiment reconnu l'égalité du français et de l'italien comme langues d'enseignement; le français était simplement une matière d'enseignement. De plus, ces dispositions constitutionnelles ont été appliquées avec beaucoup de retard à l'école maternelle et dans les écoles primaires, mais n'ont jamais été réellement appliquées au secondaire, sauf ces dernières années. Même si les deux langues furent théoriquement mises à parité dans le Statut spécial, dans la pratique quotidienne, presque tout resta inchangé.

Après plus d'un demi-siècle, la reconnaissance du français (et du francoprovençal,² dont le français n'est plus la langue-toit) comme langue minoritaire de l'État italien, par la loi nationale du 15 décembre 1999 n. 482, *Règles en matière de protection des minorités linguistiques historiques*,³ semble refléter la volonté d'harmoniser les dispositions nationales avec l'esprit des accords internationaux sur lesquels se fonde la pratique du bilinguisme en Vallée d'Aoste. L'article 6 de la Constitution de 1948, "La République protège par des normes particulières les minorités linguistiques", a trouvé son application grâce à la Loi 482 qui, dans son article 2, énonce:

En vertu de l'article 6 de la Constitution et en harmonie avec les principes généraux établis par les organisations européennes et internationales, la République protège la langue et la culture des populations albanaise, catalane, germanique, grecque, slovène et croate, et de celles qui parlent le français, le franco-provençal, le frioulan, le ladin, l'occitan et le sarde.

3. Le français aujourd'hui en Vallée d'Aoste

Après avoir tracé très rapidement les étapes principales qui ont marqué l'histoire linguistique du français en Vallée d'Aoste, dans ce paragraphe nous nous proposons de faire le point, à la lumière des données récentes du sondage linguistique de la Fondation

¹ En particulier, selon l'article 38 du Statut, "En Vallée d'Aoste la langue française et la langue italienne sont sur un plan d'égalité [...]", et l'article 39, "Dans les écoles de tout ordre et degré qui dépendent de la Région, un nombre d'heures égal à celui qui est consacré à l'enseignement de l'italien est réservé, chaque semaine, à l'enseignement du français. Certaines matières peuvent être enseignées en français." (Conseil de la Vallée d'Aoste 2008).

² À partir de l'an 1873, grâce à la déclaration de G.I. Ascoli (1878, p. 61), en tête des *Schizzi franco-provenzali*, le francoprovençal est considéré comme un groupe linguistique autonome par rapport au français. Une forte polémique se déclenche entre l'école italienne d'Ascoli, qui démontre que le patois de la Vallée d'Aoste n'est pas français, et l'école française de Paul Meyer et Gaston Paris, qui, par contre, nie l'existence d'un groupe linguistique autonome francoprovençal et soutient qu'il dérive du français. Comme le remarque Bétémps (1978, p. 16), "on ne pourra jamais démontrer que le franco-provençal n'est pas un dialecte français".

³ Instrument législatif pour la tutelle des langues minoritaires de vieil enracinement.

Émile Chanoux (2003)⁴ et des résultats de l'enquête menée par D. Puolato (2006), sur les retombées des politiques linguistiques sur la situation sociolinguistique de la Vallée d'Aoste, en vue de définir le statut actuel de cette langue.

3.1. Son statut

Les théoriciens du particularisme valdôtain ont toujours associé la Vallée d'Aoste à l'idée de francophonie. En effet, le francoprovençal était assujéti au français, qui était la langue maternelle des Valdôtains. Cette conception a été remise en cause à partir de 1968, date de publication de deux ouvrages importants, *Une région alpine originale. Le Val d'Aoste. Tradition et Renouveau* et *La Vallée d'Aoste. Minorité linguistique et Région autonome de la République italienne*, respectivement de B. Janin, selon lequel le français n'est plus pour les Valdôtains que la langue de leurs pères, et de M. Lengereau, qui le considère désormais comme un mythe, une façade (Bétemps 1974, pp. 6-7). La mise en doute de la spécificité linguistique valdôtaine est donc expliquée par le fait que les natifs francophones sont une minorité en Vallée d'Aoste et que le français a perdu son usage courant. En effet, selon Bétemps (1998, p. 159), "le français est encore la langue maternelle d'un petit nombre de familles valdôtaines". La situation que montre le sondage effectué par la Fondation Émile Chanoux confirme cette réalité: 71,6% des Valdôtains sont italo-phones – qui plus est, presque la totalité des plus jeunes se disent de langue maternelle italienne – et 16% environ de la population a le patois comme L₁ (Tessarolo 2003, p. 122).

Le français est donc aujourd'hui la langue maternelle d'une minorité réduite de la population valdôtaine; dans les faits, la plupart des Valdôtains sont bilingues italien-francoprovençal (la Vallée d'Aoste reste la plus grande région où cette langue est encore tout à fait vivante), même si tous connaissent le français au moins au niveau moyen.

La présence de l'italien dans la société valdôtaine est incomparablement plus forte que celle du français. C'est la langue la plus largement apprise au sein des familles car les locuteurs naturels ne transmettent plus leur langue à travers le cercle familial, ce qui entraîne son extinction progressive. Le francoprovençal, quant à lui, en tant que langue maternelle de nombreux Valdôtains, est sans doute encore parlé dans de nombreuses familles, mais son déclin, illustré en particulier par son abandon chez les jeunes, est remarquable et touche des domaines d'utilisation où il était autrefois souverain.⁵

À présent, l'italien est la langue véhiculaire majeure de la région. Depuis l'après-guerre, le français a perdu son statut de langue haute à cause de la prédominance de l'italien qui a totalement remplacé le français dans tous les domaines d'utilisation.

Si, donc, le français est de moins en moins L₁, son statut n'est pas pour autant celui d'une langue étrangère, même s'il est très souvent perçu en tant que tel et s'il est appris

⁴ Ce sondage constitue, à ce jour, une tentative importante de mettre en lumière la situation linguistique présente. C'est une recherche quantitative réalisée sur un échantillon représentatif de toute la population valdôtaine (7500 personnes interviewées) au moyen d'un questionnaire à réponses fermées (des oui/non, des croix), exception faite pour la question "Quelle est votre langue maternelle?". Les données du sondage linguistique que la Fondation Émile Chanoux a réalisé en 2001 ont été commentées au cours du Colloque scientifique *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, qui s'est déroulé à Aoste du 21 au 23 novembre 2002 et dont les Actes ont été publiés en 2003. Pour les questionnaires, les résultats de la recherche et les contributions des Actes du Colloque, voir <http://www.fondchanoux.org/sondagelinguistiqueq.aspx>.

⁵ À propos de l'usage des langues ou dialectes dans les différents contextes et, en particulier, en fonction de l'âge, voir Ignaccolo, Roulet 2003.

par le biais du système scolaire. Au moins pour une partie des Valdôtains, le français est langue seconde, ses emplois sont extrêmement restreints et il occupe une place surtout symbolique, liée à son passé: en effet, très peu de Valdôtains l'utilisent mais, en même temps, ils continuent à reconnaître la fonction identitaire et du français et du patois.

Dans l'*Atlas de la langue française*, la situation linguistique de la Vallée d'Aoste est ainsi synthétisée: "l'italien domine dans les agglomérations urbaines où l'immigration s'est concentrée, l'usage du franco-provençal existe dans les communes rurales et le français demeure l'apanage d'une certaine aristocratie culturelle et de l'intelligentsia autochtone" (Rossillon 1995, p. 64).

Les résultats de l'enquête menée par Puolato confirment les données relevées jusqu'ici: la prédominance de l'italien dans tous les contextes, la vitalité du francoprovençal surtout dans les vallées de la moyenne montagne où une économie agricole de type traditionnel le met à l'abri des contaminations dues à l'économie des échanges et au tourisme, la survie du français à l'école et dans les domaines institutionnels.

Les compétences du français et les valeurs culturelles associées à cette langue se développent désormais presque exclusivement à travers l'enseignement, le seul qui semble continuer à préserver le bilinguisme officiel, réellement représenté, comme nous l'avons vu, par le binôme italien/francoprovençal. Dans le cas de la Vallée d'Aoste, le bilinguisme est donc éducatif. Mais, bien que l'enseignement en français ait vu son introduction en 1984 à l'école maternelle, suivi de la réforme bilingue de l'école primaire en 1988 et de celle de l'école moyenne en 1994, et à partir de 1996, dans les lycées, de fait, il n'y a aucune école francophone au Val d'Aoste; l'enseignement en français n'est dispensé systématiquement à raison de 50% du temps des cours que jusqu'au niveau de l'école élémentaire. Les dispositifs juridiques introduisent l'éducation bilingue, mais ils confient sa réalisation à l'autonomie didactique. En plus, presque aucun enseignant n'est de langue maternelle française car les titres d'étude français ne sont pas reconnus en Italie. En effet, tous les professeurs sont bilingues, car ils doivent démontrer par un examen leur connaissance de la langue française mais, en général, ils maîtrisent mieux l'italien que le français; leurs études universitaires, d'ailleurs, se sont déroulées en Italie. Au niveau secondaire des études, le français disparaît. La nouvelle Université de la Vallée d'Aoste, inaugurée le 2 février 2000, bien qu'elle soit formellement bilingue, est semblable aux autres Universités italiennes et tous les cours sont en italien, sauf ceux relatifs à la formation des maîtres du primaire (en français) (Iannaccaro *et al.* 2003, p. 9). La conséquence est inévitable: le niveau des compétences des élèves est souvent très peu satisfaisant, ce qui les pousse à s'exprimer en italien et à considérer que le français est 'inutile'.

Même dans ce domaine, les données relevées dans le sondage de la Fondation Chanoux sont négatives pour le français. Les réponses des Valdôtains interrogés démontrent qu'ils sont conscients du fonctionnement actuel de l'école bilingue valdôtaine où, malgré la parité officiellement déclarée, l'italien semble effectivement prédominer, en même temps, ils se déclarent satisfaits de cette situation scolaire, inégalitaire pour ce qui est de l'équilibre entre les deux langues officielles.⁶ En effet, la plupart des Valdôtains (79,02%) estiment que l'italien est la langue qui remplit toutes les fonctions vitales dans la communauté, alors que le français et le francoprovençal n'ont pas d'utilité pratique dans leur vie quotidienne, même s'ils croient qu'il est important de connaître ces deux langues

⁶ Pour une lecture des données du sondage linguistique qui concernent plus particulièrement l'école bilingue valdôtaine, voir Cavalli 2003.

(Cavalli 2003, p. 20). D'après l'enquête de Puolato (2006, p. 356), l'utilité du français s'avère limitée à la proximité physique des locuteurs avec la France et la Suisse romande. La plupart des interrogés préféreraient apprendre une autre langue: l'anglais ou l'allemand. Si, d'un côté, les autorités sont préoccupées par la sauvegarde du particularisme linguistique valdôtain, de l'autre, la population semble de moins en moins disposée à utiliser le français comme langue véhiculaire.

L'école représente une mesure de politique linguistique très importante qui peut favoriser le maintien d'une langue en danger, mais elle ne constitue pas à elle seule la condition suffisante pour sa survie au niveau de la société. Selon l'Institut Régional de Recherche Éducative: "La langue reste valorisée linguistiquement mais n'est pas valorisée dans le domaine de culture générale, vie quotidienne, compréhension de disciplines non linguistiques" (Coste *et al.* 2006, p. 69). Le français risque ainsi de rester enfermé dans un statut purement scolaire. Voilà pourquoi il faut mettre en place des interventions pour que la relation au français s'inscrive dans la vie quotidienne des Valdôtains.

La même perspective devrait être suivie par l'Administration régionale qui s'occupe de la présence du français dans les médias, vu que, comme le souligne Janin (1991, p. 504): "La Radio-Télévision nationale intensifie, par le son et l'image, l'italianisation du Val d'Aoste. Son action s'avère infiniment plus efficace que celle de la presse et du livre". En effet, la plus grande partie des médias utilisent majoritairement l'italien; la présence du français n'est assurée dans la vie quotidienne que par des chaînes françaises, *France 2*, *France 3*, *Antenne 2* et suisse *Télévision Suisse romande*. Le seul journal local en langue française qui jouit d'un certain prestige auprès du public régional est *Le Peuple Valdôtain* de l'*Union Valdôtaine*, le parti autonomiste pour la défense de la langue française et des traditions locales. Le français est présent avec le francoprovençal dans la revue du *Comité des Traditions Valdôtaines*, *Le Flambeau/Lo Flambò*, riche en informations sur la culture et les traditions locales, *Le Messager Valdôtain* et les *Nouvelles du Centre d'Études Francoprovençales*, une revue qui s'intéresse aux problèmes liés au plurilinguisme valdôtains (Bauer 1999, pp. 347-348). Les trois langues – le français, l'italien et parfois le francoprovençal – alternent entre elles dans le programme radiophonique *La Voix de la Vallée*.

En conclusion, le français n'est plus langue véhiculaire en Vallée d'Aoste. Il est connu à des degrés différents par une grande partie des Valdôtains, mais seule une minorité le maîtrise vraiment. Néanmoins, le français est une des deux langues officielles de la région et fait l'objet d'une politique linguistique, notamment dans l'enseignement. Cette politique entraîne des attitudes négatives dans certains cas où des Valdôtains perçoivent le français comme une imposition, contrairement à ceux qui le considèrent comme un élément clé de leur patrimoine. On assiste désormais à une survie du français face à la suprématie linguistique de l'italien, et en plus, il joue un rôle tout à fait secondaire par rapport au francoprovençal. Pour répondre donc à la question que nous nous sommes posée au début de cette contribution, la place occupée actuellement par le français dans le complexe répertoire linguistique valdôtain est marginale, une sorte de "codice laterale" (code latéral) – dit Berruto (2003, p. 49).

Nous allons maintenant voir les influences que la langue française a subies des autres langues avec lesquelles elle cohabite dans sa variété régionale.

3.2. Les caractéristiques de la variété régionale: le français valdôtain

Comme le souligne Puolato (2006, p. 41), la tendance très nette qui émerge des études concernant l'évolution de la situation linguistique de la Vallée d'Aoste est l'italianisation du français ainsi que du patois. En réalité, c'est surtout ce dernier qui, exposé de plus en plus aux influences de l'italien, est en train de subir une modification radicale, car, comme nous l'avons vu ci-dessus, le français n'est plus langue véhiculaire. En effet, le français régional avec ses particularités lexicales a presque disparu, cédant la place à un français scolaire radicalement normalisé.

Évidemment, la situation a beaucoup changé pour le français valdôtain depuis que J.-P. Martin en 1984 a fourni la description de cette variété dans son ouvrage, *Description lexicale du français parlé en Vallée d'Aoste* – une des rares études sur ce sujet –, les données analysées concernant des locuteurs qui ont acquis le français avant le fascisme. Au niveau syntaxique, J.-M. Kasbarian a relevé toute une série d'écarts par rapport au français standard, mais il semble difficile d'établir des règles générales pour le français valdôtain afin de rendre compte de ces écarts, à cause de "la proximité grammaticale du français et du patois" et de "l'existence de correspondances structurelles nombreuses entre le français et l'italien" (Kasbarian 1993, p. 346). Ces écarts seraient dus aux influences de la langue maternelle des locuteurs plus qu'à un parler régional commun.

Cependant, les particularismes linguistiques du français en Vallée d'Aoste relèvent, aujourd'hui encore, tantôt du contact avec le patois, tantôt des interférences avec l'italien.

D'un point de vue phonétique, le français parlé dans la région présente des caractéristiques communes au français du *Midi* (Telmon 2001, p. 94): tout d'abord, la réalisation de la voyelle *e* sans accent en finale de mot et, dans certains cas, de la voyelle *e* inaccentuée à l'intérieur d'un mot; par exemple *lune* et *table* en français régional valdôtain sont prononcés respectivement [lynə], [tablə], à la différence du français standard [lyn] et [tabl]. La tendance à prononcer la voyelle est liée au fait que dans les patois francoprovençaux la voyelle finale est parfaitement maintenue: [løna], [tabla].

Le lexique se caractérise par la présence de termes issus du patois francoprovençal valdôtain, de l'italien et du piémontais (Telmon 2001, pp. 94-96).

Parmi les termes provenant des patois locaux, on peut mentionner: *alper* 'mener les vaches à l'alpage', *arpian* 'gardien de vaches à l'alpage', *confle* 'neige entassée par le vent', *fontine* 'type de fromage', *balme* 'abri sous un rocher', *brique* 'lieu escarpé', *couisse* 'tourmente de neige', etc. Il s'agit de termes qui n'ont pas d'équivalent en français.

Au piémontais, le français régional valdôtain doit les termes suivants: *chiquet* 'petit verre d'alcool' (piém. *cichèt*), *donner le blanc* 'teinter' (piém. *dè 'l biànc*), *grilet* 'saladier' (piém. *grilèt*), *donner un pousson* 'pousser' (piém. *dè 'n pussùn*), *ranchin* 'avare' (piém. *rancìn*), *sgnaquer* 'écraser' (piém. *sgnaché*), *donner l'eau* 'cuivrer' (piém. *dè l'aqua*), *plandrom* 'paresseux' (piém. *plandron*), etc.

Mais c'est sans aucun doute de l'italien que provient le nombre le plus considérable d'emprunts: on a, par exemple, les verbes *cocoler* de 'coccolare' (fr. *choyer*), *se classifier* 'classificarsi' (fr. *se classer*), *se recorder* 'ricordarsi' (fr. *se rappeler*), *bagner* 'bagnare' (fr. *arroser*), *bloquer* 'bloccare' (fr. *arrêter*); les substantifs *filard* de 'filare (di una vigna)' (fr. *rangée*); les locutions *par combinaison* 'per combinazione' (fr. *par hasard*), *pour manière de dire* 'per modo di dire' (fr. *pour ainsi dire*), *sans compliments* 'senza complimenti' (fr. *sans façon*), *à la campagnole* 'alla campagnola' (fr. *à la mode campagnarde*), *se la passer pas mal* 'non passarsela male' (fr. *mener une vie assez*

agréable), et, encore, *irrigation à pluie* ‘irrigazione a pioggia’ (fr. *arrosage mécanique*), etc.

Une autre particularité importante est représentée par les archaïsmes lexicaux. Il y a plusieurs mots qu’on emploie encore en français valdôtain, alors qu’ils ne sont plus en usage en français: *bouter* (fr. *pousser*), *commerçable* (fr. *vendable*), *escapin* (fr. *polisson, coquin*), *geline* (fr. *poule*), *paître* (fr. *mener les bêtes aux champs*), etc.

En outre, dans l’usage courant, les Valdôtains choisissent encore la variante numérique *septante*, *huitante* et *nonante* plutôt que ‘soixante-dix’, ‘quatre-vingt’ et ‘quatre-vingt-dix’, comme c’est le cas, par exemple, du suisse romand.

4. Perspectives

Force est de constater que la langue française, y compris sa variété régionale, court le risque de disparaître en Vallée d’Aoste à cause de l’omniprésence de l’italien. Le français n’est plus langue véhiculaire; s’il continue à être appris à l’école, le système scolaire ne laisse pas de place à un français que l’on pourrait utiliser dans la vie de tous les jours. Face à l’ampleur toujours plus importante de l’italien et de la place qu’il occupe en Vallée d’Aoste, même si le français est protégé par le Statut Spécial, même si la Région jouit de nombreux avantages liés à son particularisme linguistique et que les défenseurs de la langue française rappellent qu’elle est un élément fondamental du patrimoine, faisant partie de la culture locale depuis des centaines d’années, il est à craindre que le français continue à être marginalisé par la majorité des Valdôtains. C’est pour cette raison qu’on doit lutter pour lui apporter un renouveau, pour enseigner un français plus usuel, pour arriver à le considérer comme une langue du patrimoine et pas seulement comme une langue basée sur des normes dictées par le voisin français transalpin. Il faut souligner que le français est toujours langue officielle, apprise par tous les jeunes écoliers de la région et protégée par quelques Valdôtains soucieux de préserver cette langue qu’ils considèrent comme la leur.

La Vallée d’Aoste doit désormais choisir: elle peut accepter passivement l’agonie du français et la progressive disparition du francoprovençal, ou bien, changer les choses en fonction du monde nouveau dans lequel elle vit.

Au cours des dernières décennies, on a compris que, dans une société mondialisée, les compétences en langues acquièrent un rôle important tant pour le développement économique du pays que pour le développement professionnel de l’individu. C’est surtout à partir des années ‘90 que l’on a enregistré une attention vers les petites communautés linguistiques et que l’on a reconnu l’importance de préserver la multiplicité culturelle et linguistique. Une étape très importante dans ce sens est représentée par le document que le Conseil d’Europe a promu en 1992: la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*, qui mentionne toutes les garanties que les États doivent offrir pour le développement des droits culturels et linguistiques des différentes communautés minoritaires (Carli 2004). À partir de cette date, les programmes de l’Union européenne portent une attention particulière aux langues européennes menacées de disparition et à la diversité linguistique au sein des États membres. Ces dispositions prônent la sauvegarde et la promotion de l’exceptionnelle diversité du patrimoine linguistique et culturel de l’Union, en fonction de la reconnaissance d’une identité collective plurilingue et pluriculturelle (Orioles 2003; Pizzorusso 2001). En particulier, la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l’Unesco, adoptée à l’unanimité le 20 octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007, affirme que la

diversité culturelle doit être considérée comme un “patrimoine commun de l’humanité”.

L’un des principes du Conseil de l’Europe est qu’il faut soutenir le développement du potentiel plurilingue de chaque individu et insister sur sa valeur éducative et sociale pour la formation du citoyen dans le cadre d’une éducation à la citoyenneté démocratique.

Dans cette optique, on a besoin d’un véritable souci d’intégration sociale des minorités, une intégration qui passe par une reconnaissance mutuelle des identités socioculturelles, respectueuse des diversités linguistico-culturelles, y compris régionales. Dans ce but, il faut sensibiliser d’abord la communauté valdôtaine, qui néglige trop souvent son patrimoine. En outre, la communauté scientifique peut également contribuer par ses études à accroître la connaissance et la conscience de ce patrimoine, et enfin, le monde politique, devrait trouver les moyens pour concrétiser la valorisation de ce patrimoine, enrichissant linguistiquement, culturellement et socialement la société tout entière. Le plurilinguisme et le respect des minorités sont un devoir et un atout d’une société.

L’État italien, qui a signé le 1^{er} février 1995 la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1998, a donc le devoir de protéger les droits linguistiques du français, en tant que minorité nationale et langue patrimoniale de culture, d’histoire et de spécificité identitaire. Il doit le valoriser dans les domaines où il est déjà actuellement employé, en améliorant les compétences de tous. L’école, par exemple, un domaine où les actions et les résultats ne sont pas encore satisfaisants, doit mieux exploiter cette langue comme ressource didactique.

Dans cette perspective, la loi régionale n. 18 du 1^{er} août 2005 prend en compte la richesse linguistique et culturelle de la Région et inscrit l’enseignement des langues dans un contexte culturel européen:

[...] l’école valdôtaine facilite et assure la protection active et la valorisation des particularités culturelles et linguistiques qui caractérisent la réalité régionale, en tant que composantes à part entière des plus importants mouvements culturels et de pensée du continent européen. Le caractère bilingue de l’école valdôtaine représente la garantie du développement d’une éducation plurilingue, ouverte à l’Europe et visant également au respect des différences culturelles et linguistiques [...]. (Conseil de la Vallée d’Aoste 2005)

Les changements qui ont affecté la situation locale ont imposé une réflexion sur les politiques linguistiques éducatives qui ne peuvent plus négliger la pluralité et la diversité des langues caractérisant la réalité valdôtaine. Voilà pourquoi, en 2009, suivant les orientations en matière de plurilinguisme que le Conseil de l’Europe (2007) a présentées dans le *Guide pour l’élaboration des politiques linguistiques éducatives*, la Vallée d’Aoste a établi son *Profil de la politique linguistique éducative*. Dans ce document, on lit que le système valdôtain accorde au français un “rôle pivot dans la formation et l’éducation plurilingues” (Decime, Vernetto 2009, p. 59) et que son emploi, en tant que langue véhiculaire, faciliterait, en particulier, la prise en compte de la compétence de médiation entre langues et cultures.

La Vallée d’Aoste semble donc avoir fait son choix linguistique dans le sens du plurilinguisme européen. Certes, il faudra attendre encore pour voir les résultats concrets de la mise en pratique de ce projet, mais nous pouvons conclure que c’est dans le cadre d’un plurilinguisme jugé désormais comme une valeur au service de la citoyenneté européenne que le français en Vallée d’Aoste, pénalisé par les politiques linguistiques italiennes, peut retrouver sans doute son utilité, sa force, son rôle. C’est ce que nous espérons.

Note biographique: Maria Immacolata Spagna est enseignante-chercheuse en Langue et Traduction françaises à l'Université du Salento. Elle est titulaire d'un Doctorat en Littérature française. Ses principaux champs d'intérêt comprennent: l'analyse du discours politique, l'argumentation des émotions, la communication touristique, la situation sociolinguistique du français et du francoprovençal en Vallée d'Aoste. Elle a publié trois monographies: *Evoluzione e diffusione dell'arte in Francia (1855-1910) ed Émile Zola critico d'arte e romanziere* (2005), *Il discorso delle emozioni nel "J'Accuse...!". Lessico e argomentazione* (2009) e *Il discorso turistico e le emozioni. Analisi argomentativa e traduttologica di una brochure del Club Med* (2015), à côté de plusieurs articles de linguistique française. Parmi les plus récents: *Les titres sur l'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn des unes françaises et italiennes* (2015), *Voyage d'émotions à travers les slogans touristiques* (2015) e *L'implicite émotionnel des proverbes* (2016).

Adresse électronique: mariaimmacolata.spagna@unisalento.it

Références bibliographiques

- Ascoli G.I. 1878, *Schizzi franco-provenzali*, in “Archivio Glottologico Italiano” 3, pp. 61-120.
- Bauer R. 1999, *Sprachsoziologische Studien zur Mehrsprachigkeit im Aostatal. Mit besonderer Berücksichtigung der externen Sprachgeschichte*, Niemeyer, Tübingen.
- Berruto G. 2003, *Una Valle d'Aosta, tante Valli d'Aosta? Considerazioni sulle dimensioni del plurilinguismo in una comunità regionale*, in Iannaccaro G., Dell'Aquila V. et Andrione E. (éds.), *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Fondation Émile Chanoux, Tipografia Valdostana, Aosta, pp. 44-53.
- Bétemps A. 1974, *Franco-provençal et français en Vallée d'Aoste: une analyse des perturbations intervenues dans leurs relations*, in “Le Flambeau” 1, pp. 5-17.
- Bétemps A. 1978, *Reflexions sur le patois et le français en Vallée d'Aoste*, in “Le Flambeau” 2, pp. 5-17.
- Bétemps A. 1979, *Les valdôtains et leur langue*, Union Valdôtaine, Aosta.
- Bétemps A. 1998, *La situation linguistique valdôtaine*, in Cason Angelini E. (éd.), “*Mes Alpes à moi*”. *Civiltà storiche e comunità culturali delle Alpi*, Regione del Veneto, Belluno, pp. 159-164.
- Carli A. 2004, *Plurilinguismo e lingue minoritarie nella politica linguistica europea*, in “Revue Française de Linguistique Appliquée” 9 [2], pp. 59-79.
- Cavalli M. 1997, *Représentations sociales et politique linguistique. Le cas du Val d'Aoste*, in “Tranel” 27, pp. 83-97.
- Cavalli M. 2003, *Bilinguisme et plurilinguisme au Val d'Aoste: le rôle de l'école. Premières réflexions à partir des résultats du sondage linguistique*, in Iannaccaro G., Dell'Aquila V. et Andrione E. (éds.), *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Fondation Émile Chanoux, Tipografia Valdostana, Aosta, pp. 18-25.
- Conseil de l'Europe 2007, *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue: Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. http://www.coe.int/T/DG4/linguistic/Guide_niveau3_FR.asp (5.1.2017).
- Conseil de la Vallée d'Aoste 2005, *Loi régionale 1^{er} août 2005 n. 18*. http://www.consiglio.regione.vda.it/fr/app/leggieregolamenti/dettaglio?pk_lr=3141 (10.1.2017).
- Conseil de la Vallée d'Aoste 2008, *Statut spécial pour la Vallée d'Aoste*. http://www.consiglio.regione.vda.it/statuto/statuto_f.asp (8.1.2017).
- Coste D., Sobrero A., Cavalli M. et Bosonin I. 2006, *Multilinguisme, plurilinguisme, éducation. Les politiques linguistiques éducatives*, Institut Régional de Recherche Éducative de la Vallée d'Aoste.
- Decime R. et Vernetto G. 2009 (éds.), *Profil de la politique linguistique de la Vallée d'Aoste*, Le Château, Aoste.
- Fondation Émile Chanoux 2003, *Sondage linguistique*. <http://www.fondchanoux.org/sondagelinguistiqueq.aspx> (10.1.2017).
- Iannaccaro G., Dell'Aquila V. et Andrione E. 2003 (éds.), *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Fondation Émile Chanoux, Tipografia Valdostana, Aosta.
- Ignaccolo R. et Rouillet S. 2003, *Variatione dei codici linguistici in funzione dell'età. Premières réflexions à partir des résultats du sondage linguistique*, in Iannaccaro G., Dell'Aquila V. et Andrione E. (éds.), *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Fondation Émile Chanoux, Tipografia Valdostana, Aosta, pp. 31-43.
- Janin B. 1991, *Une région alpine originale. Le Val d'Aoste. Tradition et Renouveau*, Musumeci, Aosta.
- Kasbarian J.-M. 1993, *Le français au Val d'Aoste*, in De Robillard D. et Beniamino M., *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Honoré Champion, Paris, pp. 337-351.
- Orioles V. 2003, *Le minoranze linguistiche. Profili sociolinguistici e quadro dei documenti di tutela*, Il Calamo, Roma.
- Pizzorusso A. 2001, *Legislazioni europee sulle lingue minoritarie*, in “Lingua e stile” 36 [2], pp. 211-217.
- Puolato D. 2006, *Francese-italiano, italiano-patois: il bilinguismo in Valle d'Aosta fra realtà e ideologia*, Publications Universitaires Européennes, Peter Lang, Bern.
- Rossillon P. 1995 (éd.), *Atlas de la langue française*, Bordas, Paris.
- Rouillet S. 2003, *Une interprétation sociolinguistique de phénomènes prosodiques: le cas de Cogne (Vallée d'Aoste)*, in Iannaccaro G., Dell'Aquila V. et Andrione E. (éds.), *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Fondation Émile Chanoux, Tipografia Valdostana, Aosta, pp. 97-104.

- Telmon T. 2001, *Piemonte e Valle d'Aosta*, in Sobrero A. (éd.), *Profili linguistici delle regioni*, Laterza, Roma/Bari.
- Tessarolo M. 2003, *Vantaggi delle regioni plurilingui. Il caso della Valle d'Aosta*, in Iannaccaro G., Dell'Aquila V. et Androne E. (éds.), *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue – Una Valle d'Aosta bilingue in un'Europa plurilingue*, Fondation Émile Chanoux, Tipografia Valdostana, Aosta, pp. 121-125.